



**EXIGENCES
SURETE ET SECURITE**

WORKSHOP DE LA CAF



TABLES DES MATIERES

I.	Introduction	4
II.	Portée des opérations de sûreté et de sécurité.....	4
III.	Composition de la commission de sûreté et de sécurité de la LOC	5
IV.	Exigences pour les hôtels	5
V.	Exigences pour le lieu de l'atelier	6
VI.	Exigences relatives à la sûreté aéroportuaire	7
VII.	Inspections du lieu avant l'atelier	7
VIII.	Exigences relatives à la sûreté du transport	7
IX.	Exigences pour le VVIP de la CAF	8
XI.	Matrice de responsabilité opérationnelle.....	8
XII.	Développement d'un concept de sûreté et de sécurité	9
1.	Autres notes explicatives sur les détails	9
2.	Délègue les exigences en matière de sûreté et de sécurité.....	10
3.	Exigences de sécurité de la délégation des FAC.....	11
XIII.	Conclusion	11



I. Introduction

En général, un atelier est un rassemblement dans lequel un groupe de personnes ayant des intérêts, de l'expérience ou des professions dans un domaine spécifique participe activement à des conférences et à des recherches approfondies sur un sujet ou un projet spécifique. L'objectif premier de l'événement est de développer l'expertise de tous les participants sur les contenus relatifs au travail de groupe.

Les ateliers de la CAF attirent un large éventail de participants. Il comprend à la fois des personnes qui sont nouvelles dans l'organisation et celles qui connaissent bien son fonctionnement. Les workshops durent souvent un à trois jours, selon le sujet abordé. En conséquence, l'événement dure 5 à 9 heures par jour.

Les ateliers de la CAF nécessitent généralement des préparations relativement longues et de grandes quantités d'énergie, impliquant souvent de nombreuses personnes, il faut donc du temps au coordinateur de l'atelier pour une bonne planification.

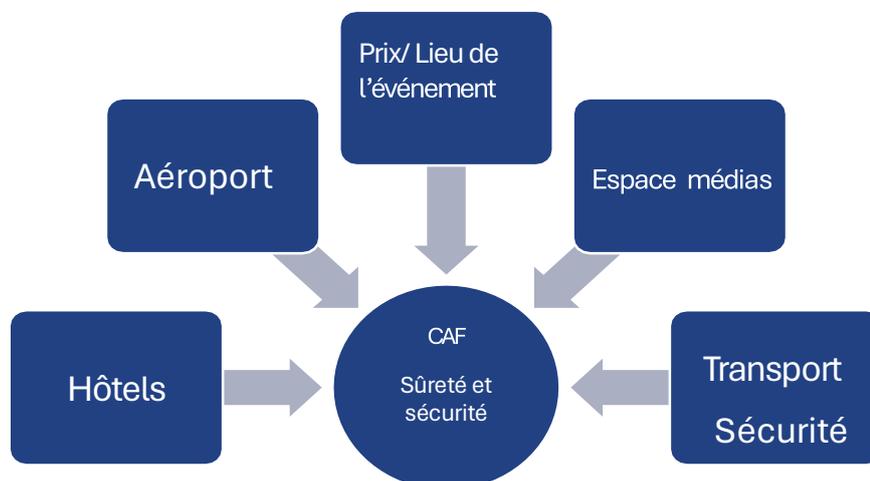
Ainsi, la sûreté et la sécurité de tous les participants, y compris de toutes les autres parties prenantes, sont essentielles et très importantes, car l'atelier peut être considéré comme un événement à haut risque qui nécessite un processus de planification de la sécurité approprié et approfondi.

Un atelier commence dès que la première personne de l'événement entre dans les locaux et ne se termine qu'après le départ de la dernière personne du workshop.

Ce document doit énoncer les exigences de sûreté et de sécurité pour l'organisation des ateliers de la CAF et doit servir de guide aux pays hôtes pour leur permettre de comprendre les exigences spécifiques de la sûreté et de la sécurité des FAC.

II. Champ d'application des opérations de sûreté et de sécurité

Le champ d'application en matière de sûreté et de sécurité couvre les domaines suivants





III. Composition de la commission de sûreté et de sécurité de la LOC

Nous aimerions vous conseiller de constituer un comité organisateur local spécifiquement responsable de la coordination de toutes les opérations de sûreté et de sécurité pendant l'atelier.

Le comité devrait être composé des personnes suivantes:

- Coordinateur de l'atelier, de préférence le responsable national de la sûreté et de la sécurité de l'association membre
- Représentant de la police
- Représentant de la société de sécurité privée
- Représentant de la sécurité aéroportuaire
- Représentant des services d'incendie / services d'urgence
- Représentant de la police de la circulation
- Représentant de l'équipe de sécurité du lieu de l'atelier
- Représentant de la sécurité des hôtels
- Représentant de la sécurité des sites de football
- Représentant de l'entreprise de transport
- Tout officier de sûreté et de sécurité de la CAF du pays hôte s'il est disponible.

Le coordonnateur doit être membre du comité organisateur principal. Le comité de sûreté et de sécurité peut également compter parmi ses membres toute personne ayant un rôle à jouer dans l'exécution des opérations de sûreté et de sécurité de l'atelier.

IV. Exigences pour les hôtels

Chaque hôtel sélectionné pour être utilisé par les délégués et les invités de la CAF, y compris les participants à l'atelier, doit répondre aux exigences suivantes.

- Doit présenter une copie du certificat de sécurité de l'hôtel datant de moins de 1 an.
- Doit avoir un responsable ou un directeur de la sécurité de l'hôtel.
- Doit avoir du matériel et un protocole de contrôle des véhicules.
- Doit avoir un équipement et un protocole de dépistage des piétons et des invités.
- Doit avoir une salle de contrôle de vidéosurveillance fonctionnelle avec un opérateur permanent.
- Doit avoir des talkies-walkies disponibles pour le personnel de sécurité.



- L'ascenseur doit être équipé d'un système de clé d'accès.
- Les chambres doivent être équipées d'un système de clé d'accès.
- Les caméras de vidéosurveillance doivent couvrir le stationnement, les étages, les ascenseurs et toutes les zones générales.
- Doit être ouvert à l'idée d'un soutien accru en matière de sécurité si le service de sûreté et de sécurité des FAC le juge nécessaire.
- Doit avoir un stationnement sécurisé pour les véhicules VVIP des FAC et les véhicules opérationnels.
- Doit avoir un protocole d'accès de sécurité clair aux chambres pour tout le personnel de l'hôtel.
- Doit avoir une couverture de sécurité 24 heures sur 24 par la sécurité interne, la sécurité privée ou la police.
- Les salles du président de la CAF et du président de la FIFA doivent avoir des balayages de sécurité appropriés avant l'occupation au moins -7 heures avant l'occupation au cas où ils assisteraient à l'atelier.
- Doit avoir une clôture extérieure sécurisée.

V. Exigences pour le lieu de l'atelier

Le lieu choisi pour l'atelier, la formation et la retraite doit répondre aux exigences suivantes.

- Doit présenter une copie du certificat de sécurité du site datant de moins de 1 an.
- Doit avoir un responsable ou un directeur de la sécurité du site.
- Doit avoir un équipement de contrôle et un protocole de contrôle des véhicules.
- Doit avoir un équipement et un protocole de dépistage des piétons et des invités.
- Doit avoir une salle de contrôle de vidéosurveillance fonctionnelle avec un opérateur permanent.
- Doit avoir des talkies-walkies disponibles pour le personnel de sécurité.
- Les caméras de vidéosurveillance doivent couvrir le stationnement, les étages, les ascenseurs et toutes les zones générales.
- Doit être ouvert à l'idée d'un soutien accru en matière de sécurité si le service de sûreté et de sécurité des FAC le juge nécessaire.
- Doit avoir un stationnement sécurisé pour les véhicules VVIP des FAC et les véhicules opérationnels.
- Doit avoir un protocole d'accès de sécurité clair au site pour tout le personnel.
- Doit avoir une couverture de sécurité 24 heures sur 24 par la sécurité interne, la sécurité privée ou la police.
- Le balayage à la bombe doit être effectué et ne doit pas dépasser 6h00 le jour de l'atelier.
- Doit avoir une clôture extérieure sécurisée. atelier



VI. Exigences relatives à la sûreté aéroportuaire

Les exigences en matière de sûreté aéroportuaire sont les suivantes.

1. Il doit y avoir un responsable nommé assurant la liaison avec la sûreté et la sécurité de la CAF sur toutes les questions liées à la sûreté aéroportuaire.
2. Il doit y avoir un chemin sécurisé pour toutes les délégations de la CAF à leur arrivée.
3. Il doit y avoir un parking dédié pour tous les véhicules de la CAF dans l'aéroport.
4. La sécurité de la CAF doit avoir accès à un minimum de deux (2) laissez-passer pour son équipe afin de lui permettre d'accéder aux zones aéroportuaires réglementées pour recevoir des VVIP, ce qui est différent de la demande d'accès d'assistance de la CAF.
5. La sécurité aéroportuaire doit faciliter l'accueil et le départ des VVIP de la CAF, c'est-à-dire le président de la CAF.

VII. Inspections du lieu avant l'atelier

Il est important de noter que pendant les étapes de planification de l'atelier, plusieurs inspections seront organisées avant l'événement, il est donc nécessaire d'avoir un plan de sécurité d'inspection prêt à être exécuté.

1. Plan de sécurité pour une délégation de 1 à 3 hommes.
2. Plan de sécurité pour 3 membres et plus de la délégation de la CAF.
3. Toutes les équipes d'inspection de la CAF doivent bénéficier d'une protection de sécurité adéquate, y compris des services d'escorte de sécurité, le cas échéant, pour faciliter leurs exigences professionnelles dans le pays hôte.

VIII. Exigences relatives à la sûreté du transport

Les exigences relatives à la sécurité du transport sont les suivantes.

- Tous les conducteurs doivent se soumettre à une vérification des antécédents de la police et à un protocole d'autorisation.
- Toutes les voitures, camionnettes et bus à utiliser doivent être examinés et confirmés comme propres par l'équipe de déminage de la police.
- Toutes les voitures et les moyens de transport depuis l'aéroport, l'hôtel et le lieu de l'atelier doivent utiliser le système de bulle à bulle le jour de l'événement (doivent être accompagnés d'une escorte policière)
- Les détails des voitures du président et du secrétaire général, de leur conducteur et



de leur protection rapprochée doivent être soumis 7 jours avant l'arrivée du président dans le pays hôte

- Tous les conducteurs doivent être accrédités et doivent avoir un uniforme pour une identification facile.
- Il doit y avoir un plan de route bien défini
- Tous les véhicules de la CAF doivent avoir des aires de stationnement sécurisées et surveillées par la sécurité 24 heures sur 24.

IX. Exigences pour le VVIP de la CAF

Tous les participants à l'atelier de la CAF sont des VIP, mais la CAF peut de temps à autre inviter des VVIP à assister à l'atelier et ces VVIP peuvent inclure des chefs de gouvernement, des dirigeants d'entreprises et de sports internationaux tels que les présidents.

- Il s'avérerait nécessaire d'affecter des agents de protection rapprochée à tous les VVIP de la CAF depuis leur arrivée jusqu'à leur départ. (Les détails seront partagés avec la sécurité du LOC si ce service est nécessaire)
- Des dispositions d'accompagnement pour les VVIP de la CAF sont requises pendant leur visite et leur séjour dans le pays hôte.
- Il sera également nécessaire de renforcer la sécurité à l'hôtel et les détails seront discutés avec l'équipe de sécurité du LOC.
- Le président de la CAF doit disposer d'une unité permanente de protection rapprochée, d'un superviseur principal d'escorte et d'une unité de soutien pendant la période de l'atelier.

X. Matrice de responsabilité opérationnelle

S/No	Activities	CAF Sec	LOC Sec	Police
1.	Produce access cards	✓		
2.	Provide escorts for VVIPs		✓	✓
3.	Provide close protection for VVIPs		✓	✓
4	Provide security at external perimeter of Event centre.		✓	✓
5	Provide security in event centre	✓	✓	
6.	Provide security at dinner venue		✓	✓
7	Carryout all bomb sweeps			✓



XI. Développement d'un concept de sûreté et de sécurité

Dès réception des exigences de sûreté et de sécurité de la CAF pour l'atelier, la CAF demandera à ce que le comité de sûreté et de sécurité du COL commence immédiatement à élaborer un concept clair de sûreté et de sécurité pour l'atelier portant sur tous les domaines couverts par les exigences. Le document conceptuel de sûreté et de sécurité doit être prêt un mois avant l'atelier.

1. Autres notes explicatives sur les détails

1.1 L'association organisatrice doit s'assurer que des mesures de sécurité appropriées sont planifiées et mises en œuvre pour atteindre le plus haut niveau de sécurité tout au long de l'atelier.

1.2 Au plus tard un (1) mois avant la date de l'atelier, l'Association organisatrice et les agences gouvernementales compétentes, avec les conseils et l'assistance de la CAF, élaboreront un plan écrit détaillé de sûreté et de sécurité pour le protocole des aéroports, le plan de transit / itinéraire, la sûreté et la sécurité de l'hôtel ainsi que la sûreté et la sécurité du site et réduiront le plan en un accord écrit contraignant entre l'Association organisatrice et les autorités gouvernementales compétentes.

1.3 Le plan de sûreté et de sécurité doit être basé sur les meilleures pratiques de l'atelier de la CAF et d'autres événements internationaux majeurs et tenir compte des risques entourant chaque invité VIP / candidat. Le plan de sécurité et de sûreté ne doit pas exiger de vérification des antécédents des membres de la délégation de la CAF, des affiliés commerciaux, des détenteurs de droits médiatiques ou des représentants des médias, sauf si le gouvernement du pays hôte l'exige ou si la loi du pays hôte en décide autrement par écrit.

1.4 Le coordinateur de l'atelier organisateur garantit que pour tous les voyages à destination et en provenance de l'aéroport et de l'hôtel, toutes les mesures de sécurité nécessaires seront prises par les autorités gouvernementales compétentes ou des sociétés de sécurité privées, à condition que l'association organisatrice en ait été informée par écrit, dans un délai raisonnable avant les plans de voyage des VIP et des candidats de la CAF dans le pays hôte.

1.5 L'Association organisatrice fera de son mieux pour assurer la sécurité de toutes les personnes (y compris tous les invités, tous les membres de la délégation de la CAF, tout le personnel des détenteurs de droits médias, des affiliés commerciaux et des représentants des médias) participant et/ou assistant à l'atelier dans les sections d'accès contrôlé du centre, ainsi qu'aux conférences de presse et à toutes les zones officielles du pays hôte où une accréditation est requise pour y accéder.

1.6 Tous les coûts associés à l'atelier et aux services de sûreté et de sécurité seront pris en charge par l'Association organisatrice et/ou les autorités gouvernementales du pays hôte



et, en cas de problèmes de sûreté et de sécurité, l'Association organisatrice sera responsable conformément au présent accord.

1.7 L'association organisatrice fournira aux responsables de la sûreté et de la sécurité (police, stewards, agents de sécurité, etc.) des repas et de l'eau le jour de l'atelier.

1.8 L'association organisatrice nommera un point de contact unique pour les questions de sûreté et de sécurité qui assurera la liaison avec la sûreté et la sécurité de la CAF sur toutes les questions relatives à la sûreté et à la sécurité.

2. Les exigences en matière de sûreté et de sécurité des Délégués

2.1 L'association organisatrice fournira une escorte policière aux délégués de l'arrivée au départ. L'escorte de police doit comprendre un véhicule de tête. L'escorte policière fournie aux délégués doit couvrir les mouvements officiels (c'est-à-dire les déplacements de l'aéroport à l'hôtel, de l'hôtel à destination et en provenance des engagements officiels, de l'hôtel au centre d'atelier et enfin à l'hôtel à l'aéroport pour le départ vers leur pays).

2.2 L'association organisatrice doit assurer une sécurité adéquate dans les hôtels des délégués par un agent de police et les agences compétentes sur un quart de travail de 24 heures.

2.3 Les VVIP délégués aux flux doivent être sécurisés des clients généraux de l'hôtel par la sécurité ou les services secrets.

2.4 L'accès à l'hôtel doit être sécurisé et une entrée dédiée doit être fournie – (si possible) sinon, les heures de départ et d'arrivée des délégués doivent être coordonnées pour assurer un accès sans faille à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôtel.

2.5 La CAF peut demander qu'un VVIP particulier soit affecté à un agent de sécurité de la protection rapprochée de l'arrivée au départ ; il doit avoir une chambre à l'hôtel du délégué.

2.6 Seules les bannières approuvées par la CAF pour les délégués seront autorisées dans le centre d'atelier et seront partagées avec l'hôte.

2.7 Le centre d'atelier devrait disposer d'une salle d'opérations de sécurité pour accueillir principalement des agents de sécurité de la police affectés à la surveillance et à la protection des délégués.

2.8 Toutes les mesures de circulation nécessaires doivent être prises pour garantir la libre circulation des délégués de la CAF et des VIP de la CAF de l'hôtel vers les sites désignés.



3. Exigences de sécurité de la délégation de la CAF

- 3.1 SEUL le Président de la CAF aura besoin d'une protection/escorte policière 24 heures sur 24 à sa disposition et cette escorte sera composée d'une équipe d'escorte principale et de soutien. Le service d'escorte sera assuré depuis son arrivée jusqu'à son départ du pays.
- 3.2 La CAF se réserve le droit de demander une protection policière / une escorte 24 heures sur 24 pour les invités VVIP, selon ce qui peut être déterminé en fonction de la personne présente.
- 3.3 Les membres du Comité exécutif de la CAF seront escortés de l'aéroport à l'hôtel et de l'hôtel à l'aéroport.
- 3.4 L'association organisatrice doit s'assurer qu'une sécurité policière est assurée 24 heures sur 24 à l'hôtel de la délégation de la CAF.

XII. Conclusion

Ces directives reconnaissent les termes sûreté et sécurité, ce qui signifie protéger les personnes contre les blessures ou les dommages physiques. En tant que tel, la sécurité inclut toute préoccupation de sécurité. L'autorité locale, en collaboration avec les services d'urgence, peut conseiller sur la manière de s'acquitter de sa responsabilité et, dans certaines circonstances, peut exiger que des mesures soient prises pour archiver des normes de sécurité raisonnables. Les responsables de la sûreté et de la sécurité doivent disposer d'un système et des procédures pour s'assurer que les stratégies et tactiques de gestion de la sûreté et de la sécurité de la cérémonie de l'atelier sont comprises et mises en œuvre par son personnel de sûreté et de sécurité à tous les niveaux.

En outre, il est essentiel que la direction de la LOC maintienne un essai d'audit clair et contemporain de toutes les décisions, actions et incidents le jour de l'atelier. Si possible, les images de vidéosurveillance doivent être sauvegardées et conservées pour l'utilisation de preuves si les autorités l'exigent.

